



Conseil Communautaire
23 mars 2017
Dole – 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 71
Nombre de procurations : 09
Nombre de votants : 80
Date de la convocation : 16 mars 2017
Date de publication : 31 mars 2017

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 24/17

Objet

Création d'emplois
saisonniers pour la période
estivale 2017

Secrétaire de séance

Joëlle DROUHAIN

Rapporteur :

Jean-Michel DAUBIGNEY

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC. Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Ginies, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, P. Bouvret, S. Champanhet, JP. Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, JP. Fichère, JB. Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, S. Kayi, JP. Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, E. Schlegel, JM. Sermier, H. Prat, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à S. Champanhet, D. Germond à JM. Sermier, I. Girod à I. Mangin, S. Hédin à L. Bernier, P. Jobez à C. Bourgeois-République, C. Nonnotte-Bouton à JP. Cuinet, I. Voutquenne à JP. Lefèvre, G. Coutrot à S. Marchand, M. Boué à JM. Daubigney.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Soldavini, JC. Wambst, S. Calinon, V. Chevriaud.

Conformément à la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3, la collectivité procède chaque année au recrutement d'agents non-titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

Durant la période des congés d'été 2017, entre juin et septembre, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole recrutera des agents occasionnels pour les services suivants : Lecture Publique, Enfance-Jeunesse, Parc Aquatique Isis (Dole), Piscine Léo Lagrange (Tavaux) et Moyens Généraux.

Ces emplois saisonniers seront confiés principalement à des étudiants et des lycéens. Les saisonniers affectés à la direction de l'Enfance-Jeunesse seront recrutés principalement sous contrat d'engagement éducatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'emplois saisonniers pour les services de la Lecture Publique, de l'Enfance Jeunesse, du Parc Aquatique Isis, de la Piscine Léo Lagrange et des Moyens Généraux pour la période allant du mois de juin à septembre 2017.

Lecture publique : 2 emplois saisonniers à temps non complet (17h30/35h), représentant 6 semaines de travail, afin d'exercer les fonctions d'adjoint du patrimoine,

Enfance-Jeunesse : 90 emplois saisonniers, représentant 270 semaines de travail à temps complet, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation dans les accueils de loisirs sans hébergement,

Parc Aquatique Isis et Piscine Léo Lagrange : 84 emplois saisonniers, représentant 252 semaines de travail à temps complet, afin d'exercer les fonctions d'adjoint technique, d'adjoint administratif ou d'éducateur des activités physiques et sportives,

Moyens Généraux : 2 emplois saisonniers, représentant 8 semaines de travail à temps complet, afin d'exercer les fonctions d'adjoint administratif au service accueil/courrier.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2017 – chapitre 012.

Fait à Dole,
Le 23 mars 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Principale